

## 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme Clermont-Ferrand, 20 et 21 décembre 2009

Au sortir de la Deuxième guerre mondiale, où on avait été si loin dans la négation de la dignité humaine, des juristes, représentants de cultures, de religions, de philosophie et de conception de l'Etat différentes, ont pensé qu'il était urgent et possible de trouver un consensus autour d'un texte universel qui affirme l'égalité en dignité et en droit de tous les hommes et fixe pour tous les peuples un idéal commun à atteindre. Ils ont rédigé un texte qui, adopté il y a soixante ans par les 58 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, est devenu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Trente articles.

Trente articles pour dire ce dont chaque être humain ne peut pas, ne doit pas être privé. Chaque être humain où qu'il soit. Car des droits dont chacun ne peut pas jouir sont des privilèges pour quelques uns.

Mais soixante ans après, en pleine crise économique et financière mondiale, quand les principaux équilibres écologiques ne sont plus garantis, ces trente articles ne sont-ils pas devenus anachroniques ?

Est-il anachronique l'article 5 qui dit que « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains, cruels ou dégradants » alors que le président des Etats-Unis a accepté, et d'autres avec lui, que la torture soit un moyen acceptable de lutter contre le terrorisme ? Est-il anachronique, cet article 5, alors qu'au Yémen, en Iran, au Zimbabwe la torture est une pratique quotidienne ?

Est-il anachronique l'article 23 qui parle du droit de chacun au travail, du droit à un salaire égal pour un travail égal et du droit à former des syndicats ? Le droit au travail comprend le droit de chacun à pouvoir gagner dignement de quoi faire vivre sa famille, en faisant un travail qu'il a accepté de son plein gré. Que peuvent en penser les travailleurs indiens qui démantèlent les cargos bourrés d'amiante sans aucune protection ou les syndicalistes uruguayens emprisonnés ?

Sont-ils anachroniques les articles 22 et 25 qui stipulent que chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa dignité, sa santé, son alimentation, son habillement, son logement, y compris si nécessaire avec l'aide de la sécurité sociale, fruit de la solidarité nationale ou internationale ?

Qu'en pensent ceux d'entre nous qui dormiront ce soir dans les rues de Clermont ? Qu'en pensent ces femmes d'Haïti qui chaque matin se demandent quelle quantité de glaise elles mettront dans la nourriture de leurs enfants pour leur garnir l'estomac et atténuer les douleurs de la faim ?

Et les articles 13, 14, 15 et 16 qui portent sur les droits et libertés individuels qui aujourd'hui sont menacés par des lois relatives aux étrangers et aux migrants, sont-ils anachroniques ? Qu'en pensent ceux qui persécutés par leur gouvernement le sont ensuite par d'autres gouvernements qui devraient les protéger ? Qu'en pensent ceux qui ne peuvent pas s'aimer, se marier, fonder une famille pour la seule raison qu'ils ne sont pas nés aux bons endroits ? Qu'en pensent les familles éclatées où parents et enfants sont contraints de vivre à des milliers de kilomètres les uns des autres ?

Et la liberté de pensée, de conscience et de religion de l'article 18 ? Et la liberté d'opinion et d'expression de l'article 19 ?

Sont-ils anachroniques pour les journalistes emprisonnés ou assassinés, pour les tibétains qui ne peuvent plus se livrer à leurs cultes ?

Et il en est de même pour tous les autres articles.

Bien sûr qu'ils ne sont pas anachroniques. Bien sûr qu'il y a dans le monde des millions de personnes pour qui les droits fondamentaux sont une abstraction.

Mais il faut aussi se réjouir des progrès accomplis.

Des responsables de crime de génocide, de crimes contre l'humanité ont été condamnés par des tribunaux internationaux, le nombre de pays refusant la peine de mort ne cesse d'augmenter, des pays, comme l'Afrique du Sud, ont inclus la Déclaration dans leur Constitution. A l'est et à l'ouest des régions entières se sont libérées de l'oppression politique ces vingt dernières années.

Mais quand même, si soixante ans après le 10 décembre 1948 nous n'en sommes que là, nous pouvons nous poser la question suivante :

A quoi sert la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ?

A rien.

A rien si nous nous contentons de nous satisfaire de son existence et de son adoption par l'ONU.

A rien si nous ne l'opposons pas aux Etats qui la bafouent.

A rien si elle n'est pas l'inspiration des lois qui nous gouvernent.

A rien si nous ne la faisons pas vivre au jour le jour par nos actions.

Ce n'est pas la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui fait céder les dictatures, les tortionnaires et autres persécuteurs, ce sont les actions menées en se fondant sur ce texte. C'est la force de nos combats, portés par la Déclaration, qui permettent de lutter contre ces exactions.

Si les violations des droits humains persistent, ce n'est pas parce que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est un texte faible, c'est parce que, collectivement, nous ne nous en sommes pas suffisamment emparés.

A l'initiative de La Viva, qui a joué une fois de plus le rôle fédérateur qui nous rassemble ce soir, nous avons constitué à Clermont-Ferrand le collectif SOS Droits de l'Homme pour marquer ce soixantième anniversaire, et attirer l'attention de tous sur l'importance qu'il y a à faire vivre au quotidien cette Déclaration.

SOS pour dire qu'il y a danger.

SOS pour dire qu'il y a urgence.

SOS pour dire qu'on peut encore faire quelque chose.

Toutes les associations qui composent ce collectif vous attendent dans le hall, à l'entracte et à la fin du concert. Vous pourrez rencontrer les militants de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), d'Amnesty international, d'ATD Quart Monde, du Barreau de Clermont-Ferrand, de la Cimade, de la Ligue des Droits de l'Homme, de RESF (Réseau Education Sans Frontières) et du Secours Populaire auxquelles se sont jointes le GENEPI, le Nid d'Auvergne. Vous pourrez interroger ces militants sur leurs actions, leur apporter votre soutien et pourquoi pas envisager de faire un bout de chemin avec eux.

Nous sommes venu en nombre ici ce soir, mais nous ne sommes pas encore assez nombreux au regard de l'ampleur de la tâche qui, chaque jour, est à accomplir.

Pour tous ceux dont les droits fondamentaux sont bafoués, il ne tient qu'à nous tous que ce texte devienne un rêve contre tous leurs cauchemars.

Daniel Genevois  
Pour SOS Droits de l'Homme